

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8435

Auteur(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Bénéficiaire(s) : Asceline, veuve de Raoul de « Brocea » [particulier]

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1210-1300]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Accensement d'une portion de maison et d'une pièce de terre à Asceline, pour dix-huit deniers par an.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, [T]. « Tenor cartarum quas habent homines nostri et alii quibus fecimus cartas – Carte de Contrebis », n° XIX, p. 566.

Dissertation critique

Sans date.

La plupart des actes regroupés dans le chapitre [T] parlent de la cession faite par l'abbaye de La Trappe moyennant un cens annuel ou/et une redevance annuelle et datent de la période des années 1210 – à la fin du XIIIe siècle. Il est probable que cet acte se situe à la même période.

Texte établi d'après a

Asceline, relicte predicti Radulfi de Brocea, partem suam et liberorum suorum predictae domus dicti Radulfi, et unam peciam terre juxta nemus nostrum, in qua sunt tantummodo VI seillons, pro XVIII denariis census.